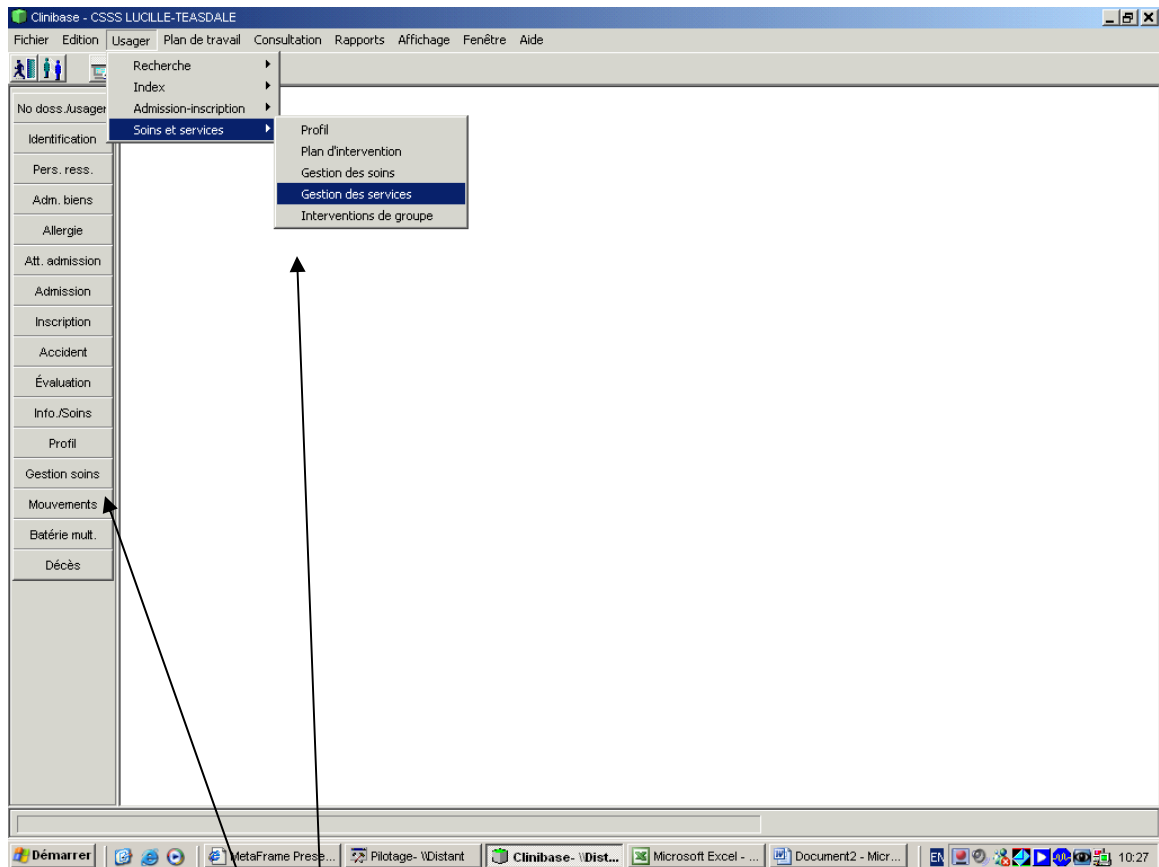


Inscription d'une surveillance particulière

La surveillance particulière permet d'inscrire l'information pertinente nécessitant un suivi chez certains résidents. Il en est ainsi pour la surveillance des personnes présentant des comportements agressifs. Dans ces cas un rapport d'accident-incident doit être fait pour la personne agressé, mais l'information sur l'agresseur doit être inscrite au niveau de la surveillance particulière.



1. Sélectionner **Usager - Soins et service – Gestion des services** ou
2. Sélectionner **Gestions soins** si vous l'avez en raccourci.

